

Shefford, Québec.
Le 5 juin 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 5 juin 2012.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Jean-Marc Desrochers.

Les conseillers Denise Papineau, André Pontbriand, Donald Tétreault, Pierre Martin et Robert Ledoux.

MOMENT DE SILENCE

2012-06-1007

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2012-06-1008

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Travaux 2012 – Évolution du réseau routier
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} mai 2012 et de la séance extraordinaire du 30 mai 2012
5. Questions portant sur l'ordre du jour
6. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 6.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 6.2 Sujets particuliers :
7. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 7.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 7.2.2 Dérogation mineure numéro 2012-06
 - 7.2.3 Embauche – Inspecteur municipal
- 8. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 8.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 8.1.1 Protection policière
 - 8.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Avis de motion – Règlement sur les nuisances concernant les « après-bal »
 - 8.2.2 Adhésion au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska et adoption du plan local de mise en œuvre de la municipalité du Canton de Shefford
 - 8.2.3 Embauche – Pompier préventionniste
- 9. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Travaux requis pour l'étude de caractérisation du sol d'une demande de permis pour la construction d'une installation septique sur l'immeuble situé au 30, rue Dupuis, Shefford
- 10. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 10.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Reddition de comptes 2011 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 10.2.2 Appel d'offres sur invitation – Travaux de rapiéçage mécanisé et manuel – Fourniture et pose de béton bitumineux

10.2.3. Appel d'offres – Travaux de pavage 2012 –
Chemins Maheu, du Golf et Allen

- 11. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant la famille et le communautaire
 - 12.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Sujets intéressant les communications
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 14.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 14.2 Sujets particuliers :
 - 14.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 14.2.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2011
- 15. Autres sujets
 - 15.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 15.2 Sujets particuliers :
- 16. Correspondance
 - 16.1 Offre d'achat – Terrain rue Bertrand – Lot n° 2 596 352
 - 16.2 Demande de relocalisation d'un sentier
 - 16.3 Proclamation des Journées de la culture
- 17. Période de questions
- 18. Clôture de la séance

2012-06-1009

TRAVAUX 2012 – ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER

Faisant suite aux recommandations du directeur des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU :

Que les travaux d'évolution du réseau routier pour l'année 2012 s'effectuent aux endroits suivants :

- Chemin Bell – Rechargement et couche d'usure sur un total d'environ 150 m (de la Route 241 vers la rue Laurence et intersection Laurence);
- Rue Desaulniers – Rechargement et couche d'usure sur un total d'environ 265 m (de la Route 241 vers la rue Claude et intersection Claude);
- Rue Dupuis – Rechargement et couche d'usure sur un total d'environ 560 m (de la rue Bertrand et 20 m intersection Clermont);
- Rue de Bonaventure – Rechargement et couche d'usure sur un total d'environ 440 m (de l'Acadie et 20 m intersection Petite Cascapédia).

Que la firme *Les consultants S.M. inc.* soit mandatée pour la préparation des plans et devis, pour le suivi du processus d'appel d'offres incluant les recommandations, ainsi que pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux, le tout au montant de 10 750\$, plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour la présente proposition : Robert Ledoux, Donald Tétreault, André Pontbriand, Pierre Martin et Denise Papineau

Ont voté contre la présente proposition : Jean-Marc Desrochers

Proposition adoptée majoritairement.

2012-06-1010

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2012

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller André Pontbriand, APPUYÉE par M. le conseiller Pierre Martin, IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2012 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2012.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-06-1011

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

1. François-Guy Lambert & Karine Gagné présentent une demande (agrandissement résidence) pour le **236, rue Bourque**;
2. Chantal Morin & Richard Tatlock présentent une demande (agrandissement résidence) pour le **195, chemin du Mont-Shefford**;
3. Odette Jolin & Géatan Gallant présentent une demande (agrandissement résidence) pour le **100, chemin Meunier**;
4. Nicole Binette & François Valérien présentent une demande (agrandissement résidence) pour le **21, rue Carmen**;
5. Bruce Lee Lafrenière présente une demande (agrandissement résidence) pour le **53, rue Lorraine**;
6. Salomé Vachon & Guy Archambault présentent une demande (nouvelle construction) pour le **246, rue Lavigne**;
7. Mélanie Brais présente une demande (nouvelle construction) pour le **67, rue Tournesol**;
8. Jacob Pruneau présente une demande (nouvelle construction) pour le **50, rue des Cimes**;
9. Paul-André Arès présente une demande (nouvelle construction) pour le **315, rue Maheu**;
10. Maxime Turgeon & Sarah Laporte-Racicot présentent une demande (nouvelle construction) pour le **30, chemin Lamoureux**;
11. Diane Giard & Johanne Guimond présentent une demande (nouvelle construction) pour le **15, rue Chagnon**;
12. Claude Lamarche & Yvette Waltz et Al. présentent une demande (Bâtiment accessoire : abri d'auto rattaché) pour le **2911, Route 112**;
13. Yanick Johnson & Audrey Jacques présentent une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **472, chemin du Mont-Shefford**;
14. Yves Bourbeau présente une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **46, rue Saxby Sud**;
15. Marcel Plourde présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **64, rue des Sorbiers**;

16. Michel Brodeur & Denise Daigle présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **36, rue Lausanne**;
17. David Richer présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **43, rue Lorraine**;
18. Guy Gatiel présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **112 rue Noble**;
19. Louise Duguet présente une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **70, rue du Grillon**;
20. Mariette Samuel présente une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **34, rue de la Saulaie**;
21. Guylaine Ross présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **149, rue du Versant Ouest**;
22. Jean-Yves Martel présente une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **237, rue des Cimes**;
23. Yanick Beauregard présente une demande (bâtiment accessoire : gazebo) pour le **18, rue de la Paix**;
24. Pascal Lagüe présente une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **31, rue du Tournesol**;
25. Émanuel Allaire présente une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **95, rue Monique**;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU :

« Le CCU recommande au conseil municipal l'acceptation des vingt-cinq (25) projets. Ceux-ci répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*.

Le CCU désire noter que le projet numéro 11 fait l'objet d'une dérogation mineure. Les membres considèrent que celle-ci est majeure; elle fut débattue à cet item et reprise formellement au point suivant (6). »

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets numéros 1 à 10 et 12 à 25 et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation de ces projets.

Pour le projet numéro 11 (15, rue Chagnon), il ne respecte pas la norme de façade avant du bâtiment principal tel qu'édicté par le *Règlement de zonage n° 2005-419*.

Que le projet numéro 11 fait l'objet d'une demande de dérogation mineure qui sera débattue formellement au point suivant.

Localisation : 15, rue Chagnon

Zonage : RV-2 (résidentiel) (zonage municipal)
Blanc (zonage provincial)

Description du lot :

- superficie : 38 806,5 mètres carrés
- largeur : 75,08 mètres

Nature et effets de la demande :

- Le bâtiment principal qu'il est projeté de construire aurait une façade avant d'une largeur de 37,9 m (124' 6"), alors que le *Règlement de zonage #2005-419*, article 47, autorise une largeur maximale de 25 m (82'). La façade avant du bâtiment projeté aurait donc une largeur de 12,9 m de plus que le maximum autorisé. Donc, 51,6% de plus que le dit règlement.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Le CCU considère que cette implantation n'affectera d'aucune façon le voisinage et le terrain est très boisé et est escarpé spécialement du côté droit faisant face au terrain. De plus, la maison sera située sur un plateau et située à plus de 150 mètres de la rue Chagnon.

Suite à son analyse, le CCU recommande au conseil l'acceptation de cette dérogation. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Compte tenu de l'importance de la dérogation;

Après délibération du conseil,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 2012-06 soit refusée car elle va à l'encontre de l'esprit et des objectifs du plan d'urbanisme.

2012-06-1013

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Éric Salois à titre d'inspecteur municipal, et ce, à compter du 6 juin 2012 à raison de 40 heures/semaine, le salaire étant établi selon le contrat de travail signé entre les parties, avec période probatoire de six (6) mois. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaît une (1) année de service.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-06-1014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES CONCERNANT LES « APRÈS BALS »

Avis de motion est donné par M. le conseiller André Pontbriand à l'effet qu'à la séance du 3 juillet 2012, à compter de 19 h 30, il y aura adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances concernant les « après bals ».

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2012-06-1015

ADHÉSION AU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET ADOPTION DU PLAN LOCAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Soumis : Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie daté du 23 mai 2012 et adopté par la MRC de La Haute-Yamaska.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que les MRC doivent élaborer un schéma de couverture de risque incendie pour leur territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a conclu en 2001 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique en cette matière;

CONSIDÉRANT qu'un comité technique de sécurité incendie formé notamment du préfet et des directeurs des services de sécurité incendie locaux a travaillé à l'élaboration d'un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie conforme aux exigences gouvernementales et assorti d'un plan de mise en œuvre au plan local;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie de la municipalité du Canton de Shefford a participé aux travaux de ce comité et effectué les représentations nécessaires tout au long du processus et ce, pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est maintenant appelée à adhérer à ce schéma et à adopter son plan de mise en œuvre, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'adopter et de respecter son plan local de mise en œuvre et ce, pour bénéficier de l'exonération de responsabilité prévue par la loi à l'égard de tout

préjudice qui peut résulter de son intervention lors d'un incendie, d'une situation d'urgence ou d'un sinistre pour lequel des mesures de secours obligatoires sont prévues au schéma et au plan local de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller André Pontbriand,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité du Canton de Shefford :

- confirme son adhésion au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie proposé par la MRC de La Haute-Yamaska;
- entérine le plan de mise en œuvre qui lui est spécifique et qui est inclus audit projet de schéma; et
- s'engage à l'implanter selon les échéanciers et les ressources qui y sont prévus.

2012-06-1016

EMBAUCHE – POMPIER PRÉVENTIONNISTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Luc Couture à titre de pompier préventionniste, et ce, à compter du 11 juin 2012 selon les modalités suivantes :

- pour 2012, le poste est à temps partiel, à raison de deux (2) jours (14 heures) / semaine;
- dès le 1^{er} janvier 2013, le poste est à temps complet, à raison de 35 heures / semaine;
- la période probatoire est fixée à six (6) mois et débute à compter du 1^{er} janvier 2013;
- le salaire est établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-06-1017

TRAVAUX REQUIS POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SOL D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30, RUE DUPUIS, SHEFFORD

ATTENDU QU'un rapport d'inspection préparé en date du 2 septembre 2003 a permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux*

usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.22) pour l'immeuble situé au 30, rue Dupuis, Shefford;

ATTENDU QUE plusieurs avis de non-conformité de l'installation septique ont été transmis au propriétaire de cet immeuble par courrier recommandé les 29 juin 2004, 29 juillet 2005, 25 septembre 2007, 24 juillet 2008 et 11 juillet 2011;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur des délais impartis, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme et de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c.C-47.1) autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité du Canton de Shefford avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 30, rue Dupuis, Shefford, qu'il doit transmettre une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et ce, avant le 6 juillet 2012.

Qu'à défaut, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 30 rue Dupuis, Shefford, en compagnie de l'adjointe technique, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Qu'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

Qu'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction

de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 30, rue Dupuis, Shefford, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Que le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-06-1018

REDDITION DE COMPTE 2011 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 106 047 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité du Canton de Shefford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2012-06-1019

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'ouverture des soumissions le 15 mai 2012, à 10 h 35, deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres;

CONSIDÉRANT QUE, après étude des soumissions, Pavages Maska Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme en regard des travaux à réaliser dans la Municipalité pour 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska Inc.

2012-06-1020

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE PAVAGE 2012 – CHEMINS MAHEU, DU GOLF ET ALLEN

Considérant qu'en réponse à l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin d'obtenir différents prix pour les travaux de pavage 2012 sur les chemins Maheu, du Golf et Allen, la municipalité du Canton de Shefford a reçu les offres de trois (3) soumissionnaires, soit Pavages Maska Inc., Sintra Inc. et Construction DJL Inc.;

Considérant que les trois (3) soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 juin 2012 à la Mairie du Canton de Shefford;

Considérant que les résultats des trois (3) soumissionnaires sont les suivants :

Total de l'option 1 (\$)

Description	Pavages Maska Inc.	Sintra Inc.	Construction DJL Inc.
Chemin Maheu	196 244,00	201 818,00	181 989,00
Chemin du Golf	144 141,00	148 695,00	132 865,75
Chemin Allen	57 580,40	59 366,60	52 695,75
Total	397,965,40	409 879,60	367 550,50

Total de l'option 2 (\$)

Description	Pavages Maska Inc.	Sintra Inc.	Construction DJL Inc.
Chemin Maheu	196 244,00	201 818,00	181 989,00
Chemin du Golf	144 141,00	148 695,00	132 865,75
Chemin Allen	89 339,40	91 889,20	82 386,20
Total	429 724,40	442 402,20	397 240,95

Considérant que la firme *Les Consultants S.M. inc.*, mandatée par la résolution n° 2012-05-996 pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil, suite à son analyse, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL Inc.;

Considérant que pour les travaux de pavage sur le Chemin Allen, deux options s'offrent au conseil, soit :

- option 1 : entre la limite de la Ville de Waterloo jusqu'à l'intersection du chemin du Golf; et

- option 2 : entre la limite de la Ville de Waterloo jusqu'à la fin du pavage;

Considérant que pour l'ensemble des travaux de pavage sur les chemins Maheu (2.6km), du Golf (1.75 km) et Allen (720m), le montant total du plus bas soumissionnaire conforme s'élève à 367 550,50\$ (taxes en sus) si le conseil choisi l'option 1;

Considérant que pour l'ensemble des travaux de pavage sur les chemins Maheu (2.6 km), du Golf (1.75 km) et Allen (1 140m), le montant total du plus bas soumissionnaire conforme s'élève à 397 240,95\$ (taxes en sus) si le conseil choisi l'option 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil choisi l'option 2 et adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL Inc. au montant de 397 240,95 \$ (taxes en sus).

Considérant que le budget 2012 « Réhabilitation du réseau routier » est de 402 315 \$ et que la présente soumission plus les frais de services professionnels pour la préparation des plans et devis, surveillance de chantier et contrôle des matériaux excèdera le budget, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer un montant de 55 000 \$ du surplus cumulé au poste de grand livre 03 -100- 16- 000.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-06-1021

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes
suivants :

N° 20112163 @ n° 20112455 au montant de 1 425 937,26\$.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2011

Une copie des indicateurs de gestion 2011 est remise à tous les
membres du conseil.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

2012-06-1022

OFFRE D'ACHAT – TERRAIN RUE BERTRAND – LOT N° 2 596 352

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Shefford est
propriétaire d'un terrain situé sur la rue Bertrand, lequel a pour n° de lot
2 596 352;

CONSIDÉRANT QUE, le 14 mai 2012, M. Yanik Labrecque et Mme
Claudie Boileau-Desnoyers ont présenté à la Municipalité une offre
d'achat de ce terrain, laquelle est conditionnelle à un test de
percolation positif avec une confirmation de droit de construire;

CONSIDÉRANT QUE M. Yanik Labrecque et Mme Claudie Boileau-
Desnoyers offrent 46 000\$ pour l'acquisition dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE la valeur actuelle au rôle de ce lot est de
46 400\$;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'informer M. Yanik Labrecque et Mme
Claudie Boileau-Desnoyers que la municipalité du Canton de Shefford
n'est pas intéressée à vendre le lot n° 2 596 352 situé sur la rue
Bertrand.

2012-06-1023

DEMANDE DE RELOCALISATION D'UN SENTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Shefford est
propriétaire d'un sentier, lequel est localisé à l'ouest et au nord du lot
n° 2 596 049 appartenant à M. Jean-Louis Pelletier et situé sur la rue
de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le président de Gestion 2D désire acquérir ce lot, mais que l'usage qu'il désire en faire requiert que le sentier appartenant à la Municipalité soit relocalisé du côté est et que la portion nord du sentier soit enlevée;

CONSIDÉRANT QUE pour le côté nord du sentier qui serait enlevé, Gestion 2D, qui est propriétaire du lot adjacent au nord de ce dit sentier, cèdera l'équivalent de cette superficie à la municipalité du Canton de Shefford pour prolonger le sentier, en largeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de relocalisation a déjà été présentée par M. Jean-Louis Pelletier et que le conseil l'a rejetée par sa résolution n° 2011-03-710 adoptée lors de la séance du 1^{er} mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis technique du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉE par M. le conseiller André Pontbriand,
IL EST RÉSOLU unanimement de refuser la demande M. Daniel Proulx, président de Gestion 2D.

2012-06-1024

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Shefford reconnaît que la culture constitue un élément soutenant la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford appuie, dans le cadre de sa politique des loisirs et par la tenue d'activités, le développement culturel de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel québécois s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par M. le conseiller Pierre Martin,
IL EST RÉSOLU unanimement que la municipalité du Canton de Shefford, à l'instar de l'Assemblée nationale, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester l'attachement qu'elle porte à la culture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-06-1025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉE par M. le conseiller Robert Ledoux,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 22 h 28.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. Jean-Marc Desrochers
Maire